

Approuvé à l'unanimité.  
Honoraires de M. Jourdain, Architecte

(M<sup>e</sup> Breussieu).

M. Jourdain, architecte, 10, rue du Docteur Calmette à Royan a présenté une note d'honoraires correspondant au montant de 5 vacations calculées sur la base de 16 NF conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 29-Septembre-1959 pour couvrir ses frais de présence aux Commissions de Sécurité, auxquelles il a assisté les 13 février, 2 mars, et 23 mars 1961.

Le Conseil Municipal

Vu le mémoire présenté

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 janvier 1962.

Décide

de régler à M. Jourdain, architecte à Royan CCP 490.58 à Bordeaux, la somme de 80 NF représentant le montant de ses vacations à l'occasion des réunions de la Commission de Sécurité qui ont eu lieu en 1961 et auxquelles il a assisté

que la dépense sera mandatée sur le chapitre "Dépenses Imprevues" du budget primitif 1961.

Approuvé à l'unanimité  
Honoraires de M<sup>e</sup> Geoffroy-Thuisser (M<sup>e</sup> Breussieu)

Le 7 décembre 1961, à la requête de M. le Maire M<sup>e</sup> Albert, substituant M<sup>e</sup> Geoffroy, a procédé à la levée des scellés apposés suivant procès verbal de constat du 16 novembre 1961 sur l'urne où se trouvaient rassemblés les documents concernant l'adjudication du futur stade municipal de Royan et dressé procès verbal de cette opération

M<sup>e</sup> Geoffroy présente un mémoire de sommes dues s'élevant à 40 NF 80.

Le Conseil Municipal

Vu le mémoire présenté

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances le 12 janvier 1962.

Décide

de régler à M<sup>e</sup> Geoffroy-Thuisser à Royan, CCP Bordeaux 595,29 la somme de 40 NF 80 due pour procès verbal de constat dressé le 7 décembre 1961

V

VII

Val 27.2  
62006